

CONSEIL GENERAL DE VALANGIN

SEANCE ORDINAIRE

MARDI 4 MAI 2010, SALLE DU CONSEIL GENERAL

PRESIDENCE : Elisabeth Deluz

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 15 mars 2010
3. Examen des comptes 2009, rapport de la commission des finances
4. Rapport des commissions, scolaire, police du feu, urbanisme, monuments historiques, règlements, salubrité publique
5. Nomination du bureau du Conseil général
6. Nomination d'un membre à la commission des finances
7. Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme
8. Nomination d'un membre à la commission des monuments historiques
9. Demande de crédit de CHF 76'000,- pour l'achat de la parcelle 499 du cadastre de Valangin
10. Demande de crédit de CHF 280'000,- pour l'amélioration de la sécurité des piétons dans le hameau de la Borcarderie
11. Demande de crédit de CHF 39'000,- pour le remplacement de la porte et du proche du collège
12. Demande de crédit de CHF 978'886,- pour l'ensemble des rénovations des séparatifs, luminaires, conduites d'eau, aux chemins du Stand et du Saut
13. Informations du Conseil communal
14. Interpellation
15. Divers

Mme Deluz ouvre la séance à 20h00.

Elle donne lecture de deux lettres : la première émanant de M. Alain Charrière pour excuser son absence et demander qu'il soit envoyé à tous les conseillers généraux, copie de l'étude concernant la qualité de l'eau.

La deuxième émane de M. Dominique Glauser qui présente sa démission du Conseil général et des commissions dans lesquelles il était commissaire, ceci avec effet immédiat.

1. Appel

8 personnes présentes

4 personnes excusées : MM. François Allemann, Mario Vieira, Jacques Droz, Patrick Wyss

Le quorum étant ainsi atteint (13 conseillers généraux au total, après les deux démissions intervenues cette année), la séance peut se dérouler sans problème.

2. Procès-verbal de la séance du 15.03.2010

Pas de remarque.

Il est approuvé à l'unanimité avec remerciement à son auteur.

3. Comptes 2009

Mme Widmer fait quelques remarques préliminaires concernant les comptes : cette année, la commune boucle avec un bénéfice de l'ordre de CHF 2'000,- environ, après amortissements extraordinaires d'environ CHF 495'000,--.

Une rentrée de radar d'à peu près 500'000,-, donc en principe un déficit d'environ 45-47'000,- francs.

Les forêts ont été déficitaires cette année suite à une mauvaise coupe de bois et aux intempéries. On ne doit pas, en principe, s'attendre chaque année à un déficit dans les comptes forestiers.

A souligner qu'en 2010 l'exploitation de la carrière de la Cernia va reprendre en on peut s'attendre à des rentrées supplémentaires pour 2010, ce qui permettrait de tourner.

Il faudra aussi compter à l'avenir que la commune de Valangin ne sera plus bénéficiaire mais contributrice de la péréquation.

Les rentrées fiscales ont été bonnes en 2009, mais il se pourrait que cela ne soit pas le cas pour 2010, en raison de la mauvaise conjoncture.

L'apport des radars est toujours en baisse, donc leur pose produit l'effet escompté. L'objectif est ainsi atteint.

La commune a bénéficié de taux d'intérêt extrêmement bas pour la dette. Le système d'emprunt permet d'adapter l'endettement de mois en mois et ainsi de diminuer les intérêts.

Mme Deluz parcourt les comptes page par page, les conseillers pouvant intervenir en tous temps.

M. Balmer demande des explications concernant le compte 801 434 00 où il ne figure qu'une somme de CHF 25,50. Le Conseil communal lui donnera les explications nécessaires lors de la prochaine séance du Conseil général.

Mme Deluz donne lecture du rapport de la commission des finances qui demande au Conseil général d'approuver les comptes 2009 qui se solde par un excédent de revenus de CHF 2'202.26 pour les comptes de fonctionnement et d'une augmentation nette de la charge de CHF 982'173.20 pour les comptes des investissements. Dans ce rapport, il est demandé des précisions au sujet du chauffage de l'abri et que ces explications soient plus pratiques que techniques.

Il est aussi relevé que les comptes forestiers sont pour la première fois déficitaires, ceci suite à la tempête du 31 décembre 2008 et de la moindre qualité du bois.

La commission relève aussi que les factures « débiteurs » sont ouvertes pour une somme d'environ CHF 17'000,- au 31.12.2008. Mais qu'il semble que la situation s'est un peu améliorée depuis le début de l'année 2010. A vérifier lors du bouclage des comptes 2010.

Il est demandé des précisions concernant l'assujettissement à la TVA. Mme Widmer répond que la commune n'a pas d'obligation, vu la rentrée des différents comptes (eau, déchets, épuration), le chiffre d'affaire n'est pas assez important pour une obligation à s'assujettir. Par contre, elle va se renseigner si c'est profitable pour les prochains gros investissements (A4-EOVR et épuration). Les pourparlers sont en cours. Le délai pour s'inscrire est fixé au 30 juin 2010.

Au vote :

Article 1 : 7 oui

Article 2 : 7 oui

Article 3 : 7 oui

L'arrêté dans son ensemble est approuvé à l'unanimité.

4. Rapport des commissions

Conseil d'établissement scolaire, Mme Charrière

Le rapport du groupe de travail HarmoS et régionalisation de l'école, sera transmis aux personnes qui font partie de la CES.

Commission d'urbanisme.

Pas de rapport

Police du feu

C'est M. Siegenthaler qui le fait et d'habitude on ne le lit pas en séance du Conseil général.

Commission « Trafic », M. Challandes

La commission s'est réunie 2 fois cette année. Ils ont fait la liste des points estimés dangereux remis au Conseil communal. Ils se sont réunis ce soir concernant le dossier de la Borcarderie qui est à l'ordre du jour pour une demande de crédit.

Commission des règlements.

Ne s'est pas réunie. Pas de rapport.

Commission de salubrité publique.

La commission s'est réunie deux fois. Une fois aux Pontins et une fois dans un appartement. Pas de rapport

5. Nomination du bureau du Conseil général

Président : M. Vincent Challandes

M. Vincent Challandes prend la place de la présidente sortante Mme Elisabeth Deluz.

Vice-présidente : Mme Françoise de Montmollin

Secrétaire : Mme Isabelle de Angelis-Margueron

Vice-secrétaire : Mme Christine Soguel

Questeurs : Mme Annick de Pourtalès, M. Yannick Morand

6. Nomination d'un membre à la commission des finances

M. Luc Balmer est élu à l'unanimité

7. Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme

Mme Christine Soguel est élue à l'unanimité

8. Nomination d'un membre à la commission des monuments historiques

M. Yannick Morand est élu à l'unanimité

9. Demande de crédit de CHF 76'000,- pour l'achat de la parcelle 449 du cadastre de Valangin

M. Challandes demande si le Conseil communal désire apporter des précisions supplémentaires par rapport au rapport envoyé avec la convocation.

M. Wälti ajoute que l'Etat ne voyait pas la nécessité de garder cette parcelle de terrain, dans leur patrimoine. Le Conseil communal a trouvé que c'était une bonne opportunité d'acquérir une parcelle en zone artisanale et soumet la demande au Conseil général.

Au vote :

Article 1 : 7 oui

Article 2 : 7 oui

Article 3 : 7 oui

Article 4 : 7 oui

Le crédit est accepté dans son ensemble par 7 oui.

10. Demande de crédit de CHF 280'000,- pour l'amélioration de la sécurité des piétons dans le hameau de la Borcarderie

Les plans et le budget ont été distribués aux conseillers généraux

M. Wälti prie les conseillers généraux d'excuser le retard dans la distribution des documents. Il a dû mettre un peu la pression au niveau des services de l'Etat. Les employés de l'Etat sont sur plusieurs gros projets. Le projet de la Borcarderie était en stand-by car ils avaient d'autres priorités

L'Etat a fait les plans pour mercredi passé et la calculation pour vendredi, mais cela correspond bien à ces 280'000,-. C'est une estimation faite par les services de l'Etat. On pense que cela sera un peu inférieur. A la Borcarderie, il y a encore une discussion avec M. de Montmollin concernant un mur que l'on ne touchait pas, mais que l'on fera peut-être, mais avec la participation de la famille Heusch-de Montmollin, de l'ordre de CHF 27'000,-.

Il y a aussi une discussion avec une plantation de tuyas pour couper le bruit de la route.

Il a tenu à ce que ce crédit soit passé ce soir, sinon les travaux étaient reportés d'une année.

Il espère que les travaux pourront commencer au mois d'août 2010, en respectant bien entendu le délai référendaire.

Au vote :

Article 1 : 7 oui

Article 2 : 7 oui

Article 3 : 7 oui

Article 4 : 7 oui

L'arrêté est accepté dans son ensemble à l'unanimité : 7 oui.

M. Challandes remercie, au nom des habitants de la Borcarderie, ce vote, car il y a beaucoup d'enfants dans le hameau. Il apprécie le geste car c'est un point litigieux.

11. Demande de crédit de CHF 39'000,- pour le remplacement de la porte et du porche du collège

M. Morand fait un compte-rendu, au nom de la commission. Celle-ci s'est réunie 3 fois. Après la ré-étude des divers projets, ils ont choisi la structure en verre car c'est plus esthétique et le prix est identique voire inférieur à une structure en bois. En étudiant tous les devis, ils ont vu que la seule véritable option c'est la structure en verre si on veut poser une porte automatique.

Ce n'est pas juste une porte, c'est tout le réaménagement qui sera modifié + différents aménagements, avec une porte automatique.

Après avoir étudié les différents projets, une partie de la commission s'est rendue à Auvernier, et il en est ressorti que c'était une très bonne idée et tout le monde s'est montré très satisfait de ce qu'il a constaté à Auvernier qui a opté pour une porte automatique.

La commission demande au Conseil général d'approuver ce crédit afin de revoir l'entrée vieillotte et plus hermétique aux vents l'hiver.

Mme de Pourtalès ajoute que ce ne serait pas un luxe, car les corridors sont vraiment très froids en hiver.

Mme Widmer ajoute que la porte anti-incendie devant équiper le jardin d'enfants a été retirée du projet. Cette porte est néanmoins obligatoire, elle sera de toute façon posée, tôt ou tard.

Mme de Pourtalès ajoute que M. Fontana s'est mis à disposition, avec l'accord du Conseil communal bien entendu, pour faire certains travaux de sa compétence, ce qui pourrait alléger la facture finale.

Mme Widmer dit que le métier d'apprentissage de M. Fontana est la ferblanterie et que certains travaux extérieurs pourront aussi lui être confiés.

Au vote :

Article 1 : 7 oui

Article 2 : 7 oui

Article 3 : 7 oui

Article 4 : 7 oui

L'arrêté dans son ensemble est accepté à l'unanimité : 7 oui

Mme Charrière remercie le Conseil général de son vote, au nom des institutrices et de l'administratrice, car il faut vraiment froid dans le bâtiment en hiver. Elle a été quelques fois au jardin d'enfants, mais elle laissait son manteau !

12. Demande de crédit de CHF 978'886,- pour l'ensemble des rénovations des séparatifs, luminaires, conduites d'eau, aux chemins du Stand et du Saut.

Mme Dubach souligne que, comme vous avez pu le voir dans l'argumentaire et sur l'arrêté, ce n'est pas tout à fait le million de francs qui est demandé ce soir. Lorsque la convocation a été faite, le Conseil communal était talonné par le temps, au vu du délai référendaire, et parce que les travaux devraient idéalement commencer en automne. De ce fait, un travail a été estimé un peu plus cher que le nécessaire. Toutefois, ces travaux sont obligatoires. Les eaux claires ne peuvent plus être mises avec les eaux usées.

Dans l'argumentaire, c'est une somme de CHF 978'886,- qui vous est soumise. Un tiers de ce montant, un peu plus de CHF 300'000,- concerne des travaux qui sont vraiment obligatoires, il faut mettre les séparatifs en lien avec les eaux usées qui vont aller à Neuchâtel. On ne peut plus mettre les eaux claires avec les eaux usées. Ce sera un grand chantier au nord de l'église depuis le Saut, la route sera complètement ouverte, fermée à la circulation quelques jours. En faisant des travaux conséquents, d'autres travaux urgents, par exemple le changement des conduites d'eau qui sautent périodiquement et qu'il faut souvent réparer, tombaient sous le sens. Il faut changer les conduites d'eau parce qu'il y a un énorme trafic, des camions, etc. Ce serait idiot de poser les séparatifs sans changer les conduites. Ces travaux coûtent encore une fois CHF 300'000,-.

Ensuite, le premier bout qui monte vers le Stand jusqu'au branchement de Biolet, la route est aussi dans un mauvais état. Là aussi, un revêtement correct sera posé. Il faut profiter de l'opportunité pour changer les luminaires qui éclairent plus le ciel qu'autre chose.

Tout ensemble, cela fait un gros crédit, mais la sagesse nous dicte que c'est dans la logique de faire tous ces travaux en même temps.

De toute façon, pour les séparatifs, c'est une obligation.

Mme Deluz demande si les luminaires seront les mêmes que vers chez Aiassa ? M. Wälti répond que ce sera presque les mêmes, mais pas à 7 m de haut mais à 4m, avec un éclairage calculé à un mètre du sol. La puissance sera de 40W ce qui est le top à l'heure actuelle, avec le même culot d'ampoule pour installer des leds après coup, si ce système se développe et devient pointu. On est au top avec ce genre d'ampoule.

Mme Deluz demande s'il est envisageable de contrôler l'intensité de l'éclairage, à futur ? Oui répond M. Wälti, ce serait possible, mais un éclairage diffus n'est pas souhaitable et l'économie d'énergie est très faible.

De plus, pour la route de la Sauge, l'Etat ne le voudra pas car il faut un éclairage qui soit bon au niveau de la sécurité. Pour les piétons c'est plus dangereux qu'autre chose, par contre pour une route communale on pourrait l'envisager, mais on ne saurait pas à quelle heure il faut éteindre ou allumer, mais c'est possible de le faire et on pourrait même l'installer après coup.

Mme Soguel demande qu'en est-il du chauffage ? Si on creuse la route maintenant et que le projet du chauffage démarre, il faudra rouvrir la route. Ne pourrait-on pas profiter de faire les travaux en même temps du moment qu'on ouvre. Elle voudrait savoir si le

projet du chauffage est hors circuit ou si c'est toujours d'actualité. Elle aimerait que le Conseil communal en parle.

Le Conseil communal, par la voix de M. Christen, dit que le fait que l'on ait attendu un certain temps, a fait surgir d'autres idées que celles discutées avec la commission et maintenant on va, après les comptes et après la passation de pouvoir au niveau de l'administratrice, s'occuper de ce dossier et envoyer un questionnaire à tous les propriétaires, pour connaître la faisabilité. C'est le nombre de propriétaires intéressés qui va déterminer si le projet va être concrétisé ou pas.

Pour l'instant, la prochaine étape c'est d'envoyer le questionnaire avec les prix pronostiqués de la chaleur, du raccordement, etc, afin que les futurs clients puissent décider si oui ou non ils se raccordent ou s'ils changent leur chaudière eux-mêmes. Voilà où cela en est.

Mme Soguel demande si on ne pourrait pas faire les travaux en même temps.

M. Wälti répond que si on regarde le projet du chauffage, on s'aperçoit que les conduites pour le chauffage à distance passeront principalement par les jardins car c'est plus rapide et moins cher, et plus logique. Il ne sera pas fait de pose de conduites sous la route. Il y aura des creusages, mais ils seront faits en largeur. Ce ne sont pas les mêmes ouvertures qui seront pratiquées. Cela n'a pas de conséquence sur les travaux pour lesquels nous vous demandons de voter ce crédit ce soir.

Les deux rues qui sont touchées par ces travaux, ne sont pas concernées par les travaux pour le chauffage à distance.

On va rester avec dans le crédit initial, c'est-à-dire mettre en séparatifs la rue du Stand et du Saut et pour les locatifs de Biolet il y aura la possibilité de tirer la conduite jusque-là ou d'infiltrer dans le terrain.

Au vote :

Article 1 : 7 oui

Article 2 : 7 oui

Article 3 : 7 oui

Article 4 : 7 oui

L'arrêté dans son ensemble est accepté à l'unanimité : 7 oui

13. Informations du Conseil communal

Mme Dubach informe qu'en principe la mise en eau de la conduites des eaux usées sur Neuchâtel se fera le 21 juin 2010, les travaux ne seront pas complètement terminés, mais la mise en eau pourra quand même se faire ce jour-là. Il n'y aura plus de soucis avec notre STEP. Elle remercie d'ailleurs M. Fontana pour tout le travail accompli pour la STEP.

Le chantier des Huitains (réservoirs) arrive à son terme, il ne reste plus que les portes et fenêtres à poser.

M. Wälti dit qu'il a eu un manquement dans le crédit voté précédemment, concernant les luminaires, il aimerait ajouter qu'autour de l'église il y a un luminaire en fer forgé, vers chez Pilloud, et M. Ducommun proposait de mettre des lampes de ce type autour de l'église, c'est une demande qui sera faite prochainement à la commission « Trafic ». Il y aura 3 ou 4 luminaires.

M. Christen informe de la suite donnée au dossier STEP, celle-ci va être désaffectée et le Conseil communal a trouvé un locataire, la Confédération, qui a actuellement un petit local en mauvais état, pour faire les mensurations hydrologiques. Ils voulaient le reconstruire, mais le Conseil communal leur a proposé de louer le local du dégrilleur et ceci est accepté. Des pourparlers sont en cours pour que le locataire finance une partie des travaux d'emménagement. Le Conseil général approuve cette initiative.

Ensuite, pour information et pour le bon fonctionnement de la commune, il rappelle qu'il y a des vacances au niveau du Conseil général et qu'il faudrait trouver des nouveaux membres au plus vite. Il cite le règlement général de la commune qui stipule que dès qu'un membre démissionne du Conseil général, il doit être remplacé dans les plus brefs délais. Le nouveau conseiller général ne pourra siéger qu'après avoir été élu par le Conseil communal. Comme il n'y a pas de viennent-ensuite, puisqu'il n'y a pas eu d'élection (élection tacite aux dernières élections), c'est aux responsables des partis qu'incombe la tâche de faire des propositions au Conseil communal pour qu'il puisse statuer et s'assurer que le Conseil général fonctionne dans un état normal parce que le problème de ce soir de vite téléphoner à un membre pour avoir le quorum, ce n'est pas idéal. Il y aura encore un nouveau membre qui a annoncé sa démission. On ne fonctionne donc pas dans un système sain.

Le Conseil général prend note de cette remarque.

Mme Dubach ajoute à cette remarque que si on n'avait pas pu voter le crédit pour les séparatifs ce soir, au vu du délai référendaire encore à respecter, cela aurait décalé les travaux et ils n'auraient peut-être pas pu être réalisés cette année, ce qui aurait été très dommageable pour la commune.

M. Christen. Le rapport des finances spécifiait qu'il y avait des termes compliqués concernant le chauffage de l'abri PC, ce soir le Conseil général était invité à visiter les locaux, mais le CC s'est retrouvé tout seul. Il remercie le CG pour l'intérêt porté !

Il aurait bien voulu voir la commission financière puisqu'elle était tant préoccupée par ces locaux. Les membres du CG répondent que deux membres de la commission financière font aussi partie de la commission « Trafic » et que cette commission était convoquée aussi pour ce soir à 19h30 !

OK, mais les autres conseillers généraux auraient pu venir.

Mme Widmer informe que l'armée possède des abris anti-atomiques complètement enterrés qui se situent près de Bussy et près de La Cernia, qu'elle désire vendre. C'est l'association Pro-Fortins qui est intéressée à leur rachat. La commune, en tant que propriétaire des terrains a un droit de préemption sur ces abris. Ces abris n'ont jamais été visités et une visite est prévue le 10 mai prochain à 19h00. Si des conseillers généraux sont intéressés, ils sont cordialement invités. Le rendez-vous est au collège.

Elle en donne la description. M. Wälti ajoute que ces abris, en tout cas celui de Bussy, ont été construits il y a environ 30-40 ans. La Confédération a un droit de superficie sur les terrains, c'est la raison pour laquelle la commune est prioritaire si elle veut les conserver ou les laisser à Pro-Fortins. C'est bien de les visiter pour savoir en connaissance de cause ce que l'on veut en faire.. Au niveau de l'entretien, il n'y a rien à faire.

Mme Charrière dit qu'il y a des informations importantes en ce qui concerne l'école. Il y aura des décisions financières à prendre dans le courant de l'année. Elle expose le projet de l'Etat pour le canton de Neuchâtel. Le canton va être partagé en 13 cercles scolaires, qui comprendront des directions qui s'occuperont des - 2 au + 9, c'est-à-dire des 4 au 15 ans. Il n'y aura plus 2 ans d'école enfantine, 5 ans de primaire et 4 ans de secondaire. Il y aura 8 ans de primaire et 3 ans de secondaire. Ces 11 années seront obligatoires. Toutes les communes devront faire partie d'au moins un cercle scolaire. On pourra aussi faire partie de deux cercles scolaires pour les communes qui sont périphériques. C'est quelque chose à décider, il y a plusieurs propositions pour des villages comme Valangin. M. Gnaeggi a dit que l'on pourrait rester, pour un moment, avec la convention avec Boudevilliers, mais les directions seront reprises par les cercles scolaires. Mme Charrière a participé aux cercles de la Fontenelle et de Neuchâtel, puisque nous sommes sur les deux.

Elle donne lecture d'un rapport et ce rapport sera joint au PV. Toutes les communes du Val-de-ruz seront aussi informées par ce biais-là. Le Conseil d'Etat veut que cela aille rapidement.

Certaines questions, leçons d'anglais, par exemple, n'ont pas encore trouvé de réponses ni de solutions, un certain flou flotte encore, et l'Etat demande aux communes d'organiser tout cela pour la rentrée scolaire de 2011.

Elle ajoute que pour sortir de l'ESRN, il faudra payer (CHF 100'000,-), environ.

M. Wälti ajoute que c'est une situation qui peut aussi évoluer. Ils seront peut-être contents de voir les élèves de Valangin quitter l'ESRN. Le littoral se développant rapidement, ils ne voudront peut-être pas agrandir leurs collèges.

Une conseillère générale demande ce qu'il en est de la rencontre avec Neuchâtel au niveau de la discussion sur la fusion.

En effet, répond Mme Charrière, pour Valangin, il faut voir ce que donne la problématique de la fusion. Tous ces frais seront peut-être partagés par toutes les communes ou discuter autrement.

Qu'en est-il des frais effectifs ? Mme Charrière demandera le calcul exact, car pour l'instant ce n'est qu'une estimation.

Le coût de sortie on connaît, mais quel coût cela aura pour aller à la Fontenelle ?

Les coûts sont à peu près identiques.

Il faudra sortir du syndicat.

On pourra aussi, mais cela on le verra en décembre, garder le statu quo.

Mme Charrière relate la réunion avec les autorités communales de Neuchâtel au grand complet, la commune de Valangin a été reçue de manière très agréable. Il est à noter que Neuchâtel commence sa réflexion sur les fusions, en comparaison du Val-de-Ruz qui est déjà très avancé. Neuchâtel s'est approchée de plusieurs communes pour en quelque sorte construire le grand Neuchâtel. Hauterive, Saint-Blaise, La Tène, Enges, Peseux, Corcelles-Cormondrèche, Auvernier et Valangin ont été ou seront contactées.

Ils vont mettre en place des réunions pour discuter et on pourra comparer les études, mais elles ne seront pas au même niveau dans le temps, ce sera difficile de comparer.

Mme Dubach ajoute qu'il y aura des groupes de travail dans chaque commune et que ces groupes se réuniront pour mettre en place les projets.

PW dit qu'il ne faut pas tout mélanger, l'ESRN n'appartient pas à Neuchâtel, mais à un groupe de communes, du littoral et du Val-de-Ruz représentant les communes de tout l'est, Marin, Saint-Blaise, le Mail, les Terreaux, les Cotteaux.

Travaux au Château. Des travaux sont en cours pour la rénovation du souterrain. Une fête médiévale sera organisée au mois de septembre les 11 et 12, pour inaugurer le souterrain.

Fusion. Une séance publique est agendée au 9 juin à la Fontainemelon à la salle de spectacle, pour l'ensemble du Val-de-Ruz. Mme Dubach dit qu'elle aimerait bien qu'il y ait des conseillers généraux de Valangin qui y participent, car la dernière fois elle s'est retrouvée toute seule à la séance.

14. Interpellations

Aucune interpellation

15. Divers

Mme de Angelis demande si la commune finance les abonnements de bus même si les enfants font des années supplémentaires dans le cadre scolaire ?

Oui, répond le Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, la présidente lève la séance à 21h40.

Le président

L'administratrice